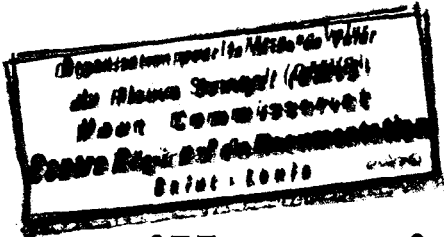


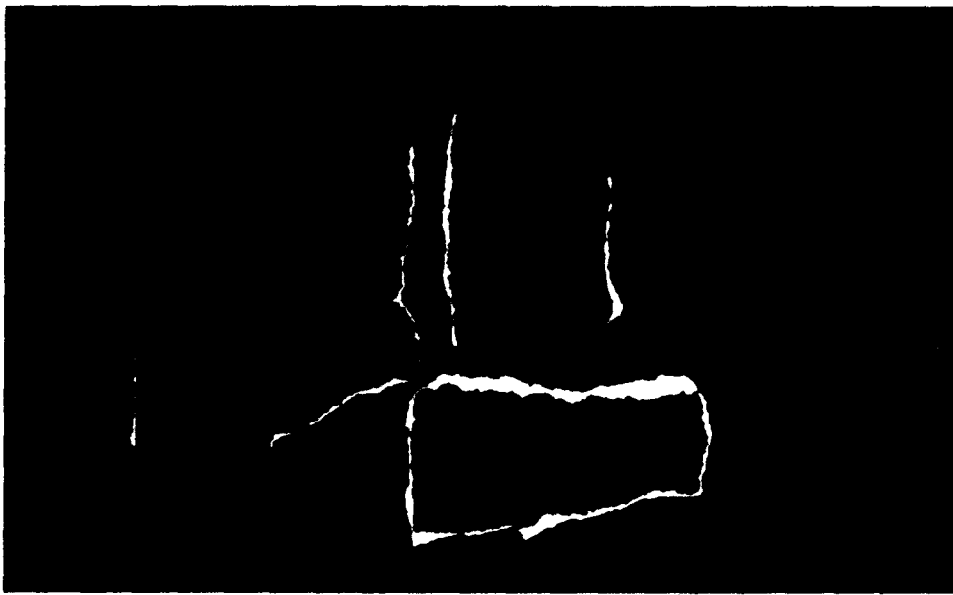
09443

MANUEL DE FORMATEURS



Module

Organisation villageoise en gestion des terroirs



PROGRAMME
ACOPAM
Appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base

Bureau international du Travail



09443
Organisation pour le développement
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

Module

Organisation villageoise
en gestion des terroirs

Stoppe
est de
contr
évalu
dégra
actio

Cette
d'une
déce
terro
prote
l'esp
appre
dans
et so
des p

Basé
expé
villag
aux c
en o
adap

E+420



L'Office National d'Aménagement des Terroirs (ONAT) a été créé en 1991, suite à la restructuration de l'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas (AVV) du Burkina Faso. Il bénéficie ainsi de la grande expérience acquise par l'AVV dans la conception, la planification et la réalisation d'aménagements, ainsi qu'en matière de gestion des terroirs.

L'ONAT, qui est une entreprise, exerce ses activités auprès des programmes et projets, des services et organismes d'État, des promoteurs et sociétés privés, des organisations internationales et non-gouvernementales et des structures paysannes. Les prestations de services qu'offre l'ONAT sont l'exécution et le suivi de projets ayant trait à l'aménagement et la gestion de l'espace rural, les études dans ces mêmes domaines, les formations en gestion des terroirs, les réalisations d'aménagements pluviaux et d'infrastructures.

ONAT
01 BP 524
Ouagadougou 01
Burkina Faso

Téléphone : (+ 226) 30 61 09
(+ 226) 30 61 10
Fac-similé : (+ 226) 30 61 12

PROGRAMME

ACOPAM

Le programme « Appui Associatif et Coopératif aux Initiatives de Développement à la Base » (ACOPAM) du Bureau international du Travail (BIT) est un instrument de lutte contre la pauvreté. Il cherche à renforcer les organisations créées par les populations démunies, femmes et hommes, pour surmonter leurs difficultés et satisfaire leurs besoins. Les activités de ces organisations ont trait à des aspects essentiels du développement en Afrique : sécurité et autosuffisance alimentaires, gestion rationnelle des ressources naturelles, accès au crédit et valorisation de l'épargne, financement des soins de santé.

L'intervention d'ACOPAM se situe à plusieurs niveaux :

- renforcement des organisations associatives et coopératives (OAC) à la base ;
- appui à la professionnalisation des organisations fédératives ;
- développement des capacités et compétences des structures d'appui (ONG, projets, prestataires de services) aux OAC ;
- appui à la réforme des cadres législatifs et politiques ainsi qu'à la formulation des programmes touchant les OAC.

À partir d'actions tests, conduites sur le terrain dans de nombreux pays, ACOPAM produit, en partenariat, des outils méthodologiques validés qui sont diffusés auprès des différents acteurs du développement rural.

ACOPAM est le fruit d'un partenariat actif entre les pays africains, la Norvège et le BIT.

Programme BIT-ACOPAM
BP 414
Dakar
Sénégal

Téléphone : (+ 221) 24 58 84
(+ 221) 24 57 38
Fac-similé : (+ 221) 25 29 40
Email : acopam@sonatel.senet.net

Module

Organisation villageoise en gestion des terroirs

Manuel de formateurs

Copyright © Organisation internationale du Travail 1997

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service des publications (Droits et Licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-210385-8

Première édition 1997

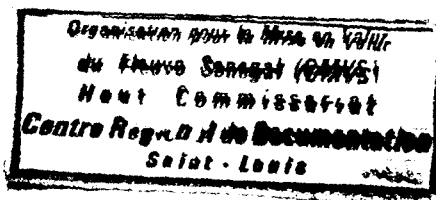
Les désignations utilisées dans cette publication, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise, ou tel ou tel produit, ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications d'ACOPAM peuvent être obtenues à son siège : rue F x David Diop, Dakar-Fann, B.P. 414, Dakar, Téléphone (+ 221) 24 58 84, (+221) 24 57 38, Fac-similé (+221) 25 29 40, Email : acopam@sonatel.senet.net et dans les librairies indiquées sur le catalogue des publications. Ce catalogue et la liste des prix peuvent être obtenus sur demande.

Imprimé au Sénégal



Avant-propos

Les populations rurales pauvres sont les plus dépendantes des ressources naturelles dont elles tirent, généralement, l'intégralité de leurs moyens d'existence. Ainsi, le travail de l'immense majorité des hommes et femmes du Sahel consiste à exploiter ces ressources à travers l'agriculture, l'élevage et les activités sylvicoles, piscicoles ou autres.

Dans cette région, la dégradation des ressources naturelles s'est accentuée, pendant la dernière décennie, sous l'effet combiné de la sécheresse, de la croissance démographique et de pratiques agro-pastorales devenues inadaptées. Cette situation enfonce les populations, chaque jour davantage, dans la pauvreté, laissant aux nouvelles générations des possibilités de plus en plus rares d'accéder aux moyens d'une existence acceptable.

Souvent, dans l'impossibilité de survivre sur place, ces populations sont condamnées à l'exode. Privées d'emploi dans les villes, menacées par les conséquences de la pression foncière qu'elles engendrent là où elles s'installent, elles trouvent rarement dans cet exode une solution durable à leurs difficultés.

Stopper ou, pour le moins, réduire la dégradation des ressources naturelles est devenu aujourd'hui, pour la région sahélienne, une priorité pour lutter contre la pauvreté, pour favoriser l'emploi et la paix sociale.

Le rythme de dégradation des ressources naturelles dépend d'une multitude de facteurs dont certains concernent l'économie et la société dans son ensemble. La création d'emplois dans les secteurs secondaires et tertiaires, les gains de productivité du secteur agricole, l'évolution démographique, les lois foncières sont quelques-uns de ces facteurs.

L'évaluation des expériences menées dans le Sahel, pour améliorer la gestion des ressources naturelles, a montré également la nécessité de développer des stratégies et des actions au niveau local. Celles-ci ne peuvent être ni pensées, ni réalisées avec succès, sans la participation des populations.

Cette nécessité a conduit, en 1986/1987, à la définition et à la mise en œuvre progressives d'une nouvelle stratégie de développement rural, multisectionnelle et décentralisée, nommée « approche gestion des terroirs » (ou « approche terroir »). Intégrant non seulement les préoccupations relatives à la protection des ressources naturelles, mais aussi à l'aménagement de l'espace et à l'amélioration de la production et des revenus, cette approche reconnaît aux communautés rurales une pleine responsabilité dans la gestion de l'espace qu'elles utilisent. Pour des raisons techniques et sociologiques, l'exercice de cette responsabilité passe par l'organisation des populations.

La mise en œuvre de la gestion des terroirs exige une réorientation des démarches de la plupart des structures d'appui au développement et l'acquisition, par leur personnel, de nouvelles connaissances et attitudes. Elle implique également un nouveau rôle des populations dans les activités qu'elles conduisent avec des intervenants extérieurs.

Pour contribuer à faire face aux besoins croissants de formation créés par la mise en œuvre de la gestion des terroirs, l'Office National d'Aménagement des Terroirs (ONAT) du Burkina Faso et le programme Appui Associatif et Coopératif aux Initiatives de Développement à la Base (ACOPAM) ont mis à profit leurs expériences pour élaborer, en collaboration, un ensemble modulaire de formation en gestion des terroirs. Cet ensemble, issu de la capitalisation d'actions de terrain, a été développé et testé auprès de nombreux projets et structures intervenant dans ce domaine.

Afin de faire partager à d'autres intervenants le travail réalisé par l'ONAT et ACOPAM, il est apparu utile de publier certains modules de formation en gestion des terroirs. Ceux-ci ne sauraient être des outils prêts à l'emploi. Ils ne peuvent être que des références dont chaque formateur devra adapter le contenu aux besoins de son public et au contexte dans lequel il intervient.

Table des matières

Première partie

L'ensemble modulaire de formation en gestion des terroirs ONAT/ACOPAM	1
Préambule	3
Gamme et articulation des différents modules	3
Adaptation des modules	4
Prérequis	5
Approche et méthodes de formation	6
Les différents types d'évaluation et leurs fonctions	8
Caractère évolutif des modules	9
Présentation des manuels de formateurs	10

Deuxième partie

Module Organisation villageoise en gestion des terroirs	13
1. Description du module	15
1.1. Objectifs	15
1.2. Groupe cible	15
1.3. Organisation des contenus et méthodes de formation	15
1.4. Prérequis spécifiques au module Organisation villageoise en gestion des terroirs	17
2. Préparation et démarrage de la formation	19
2.1. Préparation de la formation	19
2.2. Justification de la formation	19
2.3. Présentation des participants	20
2.4. Clarification des objectifs du module	20
2.5. Présentation du programme indicatif de l'atelier	20
2.6. Évaluation initiale	21
3. Expériences en matière d'organisation paysanne	23
4. Pourquoi les villageois doivent-ils s'organiser dans le cadre de la gestion des terroirs (GT) ?	31

5.	Quelles formes d'organisation pour gérer les terroirs ?	35
5.1.	Caractéristiques essentielles du processus organisationnel dans le cadre de la GT	35
5.2.	Les contraintes liées aux divergences d'intérêts entre utilisateurs du terroir	39
5.3.	Formes d'organisation pour les terroirs « non villageois »	42
6.	Compétences et aptitudes des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT)	43
7.	Démarche d'appui à l'organisation des villageois dans le cadre de la GT	47
7.1.	Démarrage du travail d'appui en matière d'organisation des villageois dans le cadre de la GT	47
7.2.	Activités de formation dans le cadre de l'organisation villageoise en GT	50
8.	Fin de la formation	57
8.1.	Évaluation finale	57
8.2.	Clôture de l'atelier	58
Annexe :	Répertoire des méthodes utilisées dans le module	59
Bibliographie		61
Supports à distribuer :		
	Programme indicatif de l'atelier	A1
	Travail de groupes n°1 : Expériences en matière d'organisation paysanne	B1
	Texte d'appui n°1 : Quelques enseignements tirés des expériences en matière d'organisation paysanne	C1
	Travail de groupes n°2 : Le village de Mounafi (première partie)	D1
	Texte d'appui n°2 : Représentation des utilisateurs du terroir au sein des CVGT	E1
	Texte d'appui n°3 : Liens entre les CVGT et les autres utilisateurs des terroirs	F1
	Travail de groupes n°3 : Le village de Mounafi (deuxième partie)	G1
	Travail de groupes n°4 : Démarrage du travail en matière d'organisation des villageois dans le cadre de la GT	H1

Texte d'appui n°4 :	Activités de formation dans le cadre de l'organisation villageoise en GT	I1
Prétest/post-test		J1
Grille d'évaluation		K1